

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Délégation ressources naturelles et risques environnementaux - Subventions aux associations - Seconde répartition 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations, figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 64 000 €, pour les ressources naturelles (eau) et une participation financière aux structures AIR PACA et CYPRES d'un montant total de 60 000 € pour les risques environnementaux,
- d'attribuer à deux associations, figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en investissement de 3 975 € pour les ressources naturelles (eau).

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 204 et 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée